

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il est important de noter qu'il n'y a pas eu de déportation à Haïti depuis novembre et la situation est très sensible, je le reconnais. J'examine les changements dans la situation tous les jours pour déterminer la meilleure chose pour les Canadiens et pour les Haïtiens au Canada. Et la prochaine étape pour nous, c'est d'examiner à nouveau avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de déterminer le cours à suivre pour l'avenir.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement, je pose ma question au premier ministre.

Le 28 décembre dernier, la Cour fédérale a ordonné pour la deuxième fois au gouvernement de respecter les lois canadiennes et de mener un examen acceptable des répercussions environnementales du projet de barrage Rafferty-Alameda. Pendant que le gouvernement temporise, la construction se poursuit. En fait, le barrage est construit dans une proportion de 60 p. 100. Le gouvernement comprend-il que le processus d'examen environnemental a été mis en place pour évaluer les répercussions des projets avant que les travaux ne débutent?

Voici ma question. Quand le gouvernement respectera-t-il ses propres lois et retirera-t-il les permis pour interdire toute construction avant que l'examen des répercussions environnementales soit terminé?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Monsieur le Président, en l'absence du ministre, puis-je répondre au député? Comme il le sait, le rapport a été remis au ministre. Le gouvernement dispose de 30 jours pour l'examiner et donner sa réponse. Cet examen est présentement en cours. Je suis convaincu que le député sera heureux de la réponse du gouvernement.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le Président, quand le gouvernement se décidera enfin à agir, il est plus que probable que la construction du barrage sera terminée. Le gouvernement de la Saskatchewan se moque du gouvernement fédéral. Le ministre provincial responsable du dossier a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'apporter de modifications majeures au barrage, quelles que soient les conclusions du groupe chargé de l'examen. En fait, les plans d'exploitation du barrage prévoient le détournement indirect de la nappe

Questions orales

souterraine, ce qui constitue une violation flagrante de l'article 12 du permis fédéral.

Encore une fois, je demande au ministre s'il a l'intention de constituer un groupe d'examen des répercussions environnementales. Dira-t-il au gouvernement de la Saskatchewan d'interrompre la construction jusqu'à ce que ce groupe ait présenté son rapport?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État (Forêts)): Mon collègue, le ministre de l'Environnement, entend s'acquitter de ses responsabilités et il fera connaître son opinion et sa décision. Bien sûr, il s'acquittera de ses responsabilités, fort de son mandat et de celui de tout autre ministère fédéral en cause.

* * *

LA ROUMANIE

Mme Christine Stewart (Northumberland): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bien que la situation en Roumanie se soit grandement améliorée, il reste encore de sérieux problèmes à régler.

Par l'intermédiaire d'ÉACL, le Canada a vendu des réacteurs nucléaires CANDU à la Roumanie. Les Canadiens sont renversés d'apprendre que des Roumains d'origine hongroise ont été forcés de travailler dans des conditions déplorables aux emplacements des réacteurs CANDU. On les a privés de leurs droits fondamentaux. Depuis quand le secrétaire d'État est-il au courant de cette situation répugnante et quelles mesures a-t-il prises pour qu'on ne viole plus ainsi les libertés humaines.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme la députée, monsieur le Président, j'ai été fort troublé quand j'ai appris ces nouvelles. J'ai demandé à mes adjoints d'enquêter et de me remettre un rapport à ce sujet. Les premières nouvelles faisaient état d'esclavage. Par la suite, nous avons appris qu'on avait recours à des conscrits militaires. Je poursuis mon enquête sur cette affaire afin de savoir exactement ce qui s'est passé. Le gouvernement et le Parlement ont le droit de savoir depuis quand les dirigeants étaient au courant de ces événements. Je vais m'informer à ce sujet et je communiquerai directement avec ma collègue.

Mme Christine Stewart (Northumberland): Merci pour cette réponse. Cependant, on a affirmé à maintes reprises que les normes de construction n'ont pas été respectées aux emplacements des réacteurs CANDU, ce qui aurait pu créer des situations dangereuses, et qu'on a parfois empêché les Canadiens d'exercer leur surveillance. Le Canada ne devrait-il pas cesser de contribuer à ce projet jusqu'à ce que les Canadiens soient certains qu'on